

DEBAT GENERAL SUR LA REPRESENTATION EGALE ET INCLUSIVE DES FEMMES DANS LES SYSTEMES DE PRISE DE DECISIONS DANS LE CADRE

DE LA 84EME SESSION DU COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES, LE 22 FEVRIER 2023

Propositions d'orientations aux Etats Parties sur les mesures à mettre en place pour assurer le plein respect de leurs obligations envers les droits des femmes à une représentation égale et inclusive dans les systèmes de prise de décision relatifs à la lutte contre le changement climatique

- 1. Cette contribution est soumise à l'initiative de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, en collaboration avec Angela Martina Caretta, Carine Pionetti et l'association SOL. Elle est soutenue par les associations WECF et Care France.**
- 2. Martina Angela Caretta, PhD**, est une géographe féministe spécialisée sur la question du changement climatique liée à la sécheresse. Elle a travaillé sur les discriminations différenciées entre les femmes et les minorités, et comment ces groupes s'adaptent au changement climatique sur la base de leurs savoirs locaux et indigènes. Elle a aussi écrit sur le rôle des migrations et des conflits à l'égard de l'adaptation aux pénuries d'eau.
- 3. La Fondation RAJA-Danièle Marcovici¹** est une fondation abritée par la Fondation de France depuis sa création en 2006. Ses actions s'organisent autour de 4 axes : la lutte contre les violences faites femmes et aux filles, l'éducation et le leadership des filles, l'insertion professionnelle et les droits économiques des femmes, et les actions des femmes en faveur de l'environnement. Engagée dans la promotion de l'action des femmes en faveur de l'environnement, la fondation a mis en place, à l'occasion de la COP21 en 2015, le programme Femmes & Environnement. La fondation est membre de la coalition d'action sur l'action féministe pour la justice climatique² constituée dans le cadre du Forum Génération Égalité en 2021, et fait partie de la coalition française des fondations pour le Climat (CffC)³.
- 4. Carine Pionetti, PhD**, est une chercheuse indépendante en écologie politique, spécialiste des questions de genre. Elle travaille avec des organisations nationales et internationales sur la place des femmes dans l'agriculture et dans la transition agroécologique, sur la prise en compte du genre dans l'adaptation au changement climatique et dans la gestion des aires marines protégées. Elle a aussi contribué à développer des outils pour quantifier et reconnaître le travail de soin non rémunéré.
- 5. L'association SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires⁴**, a pour objectif de participer à la satisfaction des besoins essentiels des agriculteurs paysans et à la valorisation de leurs rôles dans la

société. Ses deux axes d'action sont : l'accès à une agriculture paysanne et la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. Pour ce faire, SOL soutient des alternatives portées par des organisations locales en Asie, en Afrique et en France.

6. La présente contribution est soutenue par les ONG **WECF International**⁵ et **CARE France**. WECF International est un réseau écoféministe œuvrant sur le terrain et dans la gouvernance mondiale en faveur d'un monde sain, durable et équitable. WECF agit pour la justice climatique en lien avec la justice de genre, et plaide pour une meilleure représentation des femmes dans les instances de décision à tous les niveaux. CARE France est un réseau humanitaire internationale qui lutte depuis maintenant plus de 75 ans dans le monde entier contre la pauvreté et les injustices sociales, en mettant en place des actions de terrain, de sensibilisation et de plaidoyer.
7. A l'occasion de la 84^{ème} session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes seront discutées les nouvelles lignes directrices à suivre pour les Etats Partis à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. La présente contribution concerne plus spécifiquement la nécessité de promouvoir et réaliser l'égalité de genre dans les systèmes de prise de décision relatifs à la lutte contre le changement climatique.

I. Nécessité de promouvoir l'égalité de genre dans les systèmes de prise de décision relatifs à la lutte contre le changement climatique

- A. Discriminations structurelles liées au dérèglement climatique
- B. Efficacité d'une réponse genrée face à la crise climatique

II. Absence d'égalité de genre dans les systèmes de prise de décision relatifs à la lutte contre le changement climatique

- A. Absence de leadership inclusif au sein des systèmes décisionnels
- B. Absence de leadership inclusif au sein des systèmes décisionnels climatiques

III. Propositions pour renforcer l'égalité de genre au sein des systèmes de prise de décision relatifs à la lutte contre le changement climatique

- Mesures politiques et législatives d'adaptation au climat genrées
- Systèmes de financement sensible au genre
- Favoriser l'inclusivité et notamment un égal accès à l'éducation
- Sécurité des filles et des femmes

I. NECESSITE DE PROMOUVOIR L'EGALITE DE GENRE DANS LES SYSTEMES DE PRISE DE DECISION RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

9. Tandis que les pays du Nord poursuivent leur croissance avec des émissions des gaz à effets de serre mondiaux à hauteur de 40%⁶, les pays du sud sont confrontés à des logiques extractivistes, souvent pilotées par des grandes entreprises internationales, conduisant à une augmentation des violences et de la pauvreté⁷. Dans ce contexte, les femmes représentent 49,6 % de la population mondiale⁸ et sont les principales concernées par la gestion quotidienne des écosystèmes et des ressources naturelles. Elles sont parmi les plus touchées par les dérèglements climatiques⁹ mais sont aussi à l'avant-garde des voies de transformation.

A. Discriminations structurelles liées au dérèglement climatique

10. Premier groupe dépendant des ressources naturelles locales, les femmes sont les premières affectées par le changement climatique. A titre d'exemple, représentant la plus grande partie des travailleurs de l'eau, les pénuries d'eau et les épisodes de sécheresse répétés les obligent à s'éloigner des villages¹⁰, les exposant à des risques de violences sexuelles¹¹.

11. Les conséquences du changement climatique sont genrées et inégalitaires :

- Les femmes sont dans l'obligation de travailler plus au détriment de leurs études. En Afrique, le taux d'analphabétisation est de 55 % pour les femmes contre 41 % pour les hommes¹². Elles deviennent alors dépendantes de leur partenaire, augmentant les risques économique, physique et psychologique de violence¹³.
- Elles représentent à ce jour **80 % des réfugiés climatiques**, population particulièrement confrontée aux violences¹⁴, et souvent plongée dans la précarité.

12. Les catastrophes naturelles sont également porteuses de discriminations : femmes et enfants courent un risque 14 fois plus élevé que les hommes de mourir lors de ces dernières¹⁵. Au Bangladesh, à la suite du cyclone Gorki en 1991, neuf fois plus de femmes ont été tuées¹⁶. Au Kenya, lors d'une sécheresse en 2016, les femmes étaient les dernières à recevoir de la nourriture¹⁷.

13. Les **femmes activistes et défenseuses des droits sont particulièrement concernées** : entre 2016 et 2019, le Mexique et l'Amérique centrale ont comptabilisé 1 698 actes de violence à l'encontre de femmes défenseuses des droits¹⁸. Ces femmes deviennent victimes d'un harcèlement patriarcal, entravant leurs droits. Dans le cadre de la COP27, 2 membres du ministère colombien ont été suspendus pour des faits de harcèlement sexuel¹⁹.

B. Efficacité d'une réponse genrée face à la crise climatique

14. Au niveau local, **une participation égale et inclusive aux instances décisionnelles** permet de meilleures performances quant à la réponse à la crise climatique²⁰. En effet, les femmes adoptent des techniques innovantes en agriculture²¹, telles que les plantations de légumes flottants²² ou la récupération de déchets organiques pour en faire de l'engrais²³. Puissantes agentes du changement, l'expression de leur opinion au sein des instances décisionnelles permet une plus grande égalité de représentation au sein des forums de décisions et une amélioration des politiques climatiques²⁴.

15. En matière de **gouvernance et de conservation des ressources naturelles**, l'égalité de genre est également associée à de meilleurs résultats²⁵. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation

et l'agriculture (FAO) estime notamment qu'accorder des droits identiques aux hommes et aux femmes pourrait accroître les rendements agricoles de 20 à 30%²⁶. Universitaires et praticiens affirment également que l'inclusion des femmes dans les forums de prise de décisions conduirait à une amélioration de la gouvernance de l'eau²⁷ mais aussi des forêts.

16. Les femmes à la **tête d'institutions** ont de meilleurs résultats en matière d'environnement, et sont associées à une plus grande transparence²⁸. En 2019, l'augmentation de la représentation des femmes dans les parlements nationaux a conduit à l'adoption de politiques plus strictes en matière de changements climatiques, entraînant une réduction des émissions de carbone²⁹. En effet, lorsque les parlements ont un grand nombre de femmes parlementaires, il est constaté que l'Etat est plus avancé dans ses politiques climatiques et environnementales³⁰.
17. Ainsi, afin de garantir une meilleure efficacité de la lutte contre les changements climatiques, il est nécessaire de mener des politiques climatiques en faveur de la justice sociale et de l'égalité de genre³¹.

II. ABSENCE D'EGALITE DE GENRE DANS LES SYSTEMES DE PRISE DE DECISION RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

A. Absence de leadership inclusif au sein des instances décisionnelles

18. L'égalité de genre dans les sphères publiques, privées et politiques est un droit fondamental dont la bonne application est devenue une urgence contemporaine pour un monde inclusif, pacifique et durable.
19. Inscrit aux articles 7 et 8 de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*³², à l'objectif n°5 des *Objectifs de Développement Durable*³³, au sein de la *Déclaration*³⁴ et du *Programme d'action de Pékin*³⁵ mais aussi à l'article 3 du *Pacte International sur les Droits Civils et Politiques*³⁶, la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision est un droit humain et un outil essentiel pour atteindre les objectifs internationaux d'égalité de genre.
20. L'article 21 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*³⁷ stipule le droit de toute personne à prendre part à la direction des affaires publiques de son pays. L'article 4 de la *Déclaration Universelle de la Démocratie*³⁸ complète ce propos en affirmant qu'une démocratie ne peut exister sans véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques.
21. Cependant, les inégalités de genre sont encore trop présentes au sein des hautes sphères de décision politique. Les femmes ne représentent que 26.3 % de l'ensemble des parlementaires dans le monde³⁹ ; seulement 1 % de ces femmes sont âgées de moins de 30 ans⁴⁰. On ne dénombre que 5 pays au monde avec un taux de femmes aux postes ministériels au-dessus 50 %⁴¹ : le Rwanda, Cuba, le Nicaragua, le Mexique et les Emirats arabes unis⁴². Sur 197 Etats, seuls 22 d'entre eux sont présidés par une femme⁴³ et 119 Etats n'ont quant à eux jamais été présidés par une femme.
22. De plus, malgré les lois et textes existants, le *Programme des Nations Unies pour le Développement* constate que seul 1 % de l'aide publique au développement dans les secteurs économiques et productifs revêt une approche genrée⁴⁴.

B. Absence de leadership inclusif au sein des systèmes de prise de décision relatifs à la lutte contre le changement climatique

23. Le *Programme de Lima*⁴⁵, adopté en 2015 dans la décision 18/CP.20, vise à favoriser les politiques climatiques intégrant le genre, à renforcer les capacités des négociateur-riche-s sur le genre, à organiser des ateliers d'échange sur le genre et à augmenter la participation des femmes aux instances de décision consacrées au climat. Quatre ans plus tard, le *Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes*⁴⁶ est adopté lors de la COP25 dans sa décision 3/CP.25. Il tend à accroître la participation des femmes, à la fois aux négociations internationales et aux politiques nationales sur le climat, et à aider les organisations de femmes à accéder aux financements climatiques.
24. Signée par 189 Etats, la *Déclaration de Beijing*⁴⁷ exhorte les Etats Partis à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour tendre vers une réelle égalité femmes-hommes, mettant en exergue trois objectifs stratégiques⁴⁸ d'action gouvernementale sur l'environnement, notamment l'égalité participation femmes-hommes à tous les niveaux du processus décisionnel concernant l'environnement et la mise en place de mécanismes pour évaluer l'impact de telles politiques intégrant une dynamique genrée.
25. En 2021, lors de la 76^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies⁴⁹, les Etats Partis ont insisté sur la nécessité d'inclure les femmes au leadership climatique pour reconstruire en mieux, pour faire face à l'urgence climatique, pour surmonter la crise de la pollution.
26. De nombreux appels à une meilleure représentation genrée ont été initiés, tels que la lettre ouverte à l'équipe de la direction de la COP27 appelant cette instance à une plus grande responsabilité et transparence sur la parité au sein de son équipe⁵⁰, l'organisation d'une contre-COP27⁵¹, et la demande de l'OIT aux Etats Membres du G7 de prendre des mesures de protection envers les femmes⁵².
27. Alors que la crise environnementale s'intensifie, **les textes existants ne suffisent pas à enrayer le phénomène de discrimination et d'inégalité de genre** demeurant au sein de groupes de prise de décision relatifs à la lutte contre le changement climatique : le statut des femmes n'est pas reconnu.
 - 1) Alors qu'elles représentent 40 % de la force de travail dans le secteur agricole et sont responsables de 60 à 80 % de la production de nourriture⁵³, elles détiennent moins de 10 % des terres⁵⁴.
 - 2) En 2016, environ 30 % des exploitations agricoles européennes étaient exploitées ou coexploitées par une femme⁵⁵. Cela ne doit cependant pas masquer la situation préoccupante des conjointes d'exploitants qui, n'étant pas considérées comme agricultrices, n'ont aucun droit sur l'exploitation où elles travaillent (évolution en France⁵⁶ depuis 1999 avec la création⁵⁷ du statut « conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole »⁵⁸).
 - 3) Alors qu'elles sont les premières collectionneuses d'eau (62%)⁵⁹, elles opèrent ce travail de manière non rémunérée, contrairement aux hommes qui utilisent l'eau à des fins lucratives⁶⁰.
28. **Les aides accordées par l'Etat** dans le domaine agricole demeurent également discriminantes. En Afrique subsaharienne, 70 % des crédits sont attribués à des projets de haute technologie, pour l'essentiel dirigés par des hommes. Les 30 % restants sont affectés aux petits projets de communauté, qui sont en partie pilotés par des femmes⁶¹. L'accès restreint au crédit empêche les femmes de renforcer leur leadership.

29. **Dans le monde scientifique**, les inégalités de genre impactent les orientations stratégiques en matière de recherche et développement de solutions innovantes : les femmes représentent 28% de tous les chercheurs scientifiques (45% en Amérique Latine⁶²).
30. En 2015, seulement 22 % des membres des exécutifs des principaux Fonds Internationaux chargés de lutter contre le réchauffement climatique⁶³ sont des femmes.
31. Pour les COP, seulement 10% des chefs de délégations étaient des femmes en 2009 et 13% en 2021, avec un maximum de 26% en 2017.
- 1) Lors de la COP21, seulement 8 femmes sur les 150 chefs de gouvernement étaient présentes⁶⁴. Les fonds verts pour le climat et les fonds verts pour l'environnement mondial sont composés de moins de 15 % de femmes⁶⁵.
 - 2) Lors de la COP26, sur les 232 membres répartis dans les 16 comités, seulement 34 % étaient des femmes. 3 comités sur les 16 étaient composés de 50 % de femmes ou plus. 4 de ces comités avaient 20 % ou moins de femmes dans leur équipe⁶⁶. Sur les délégations des Partis, seulement 39 % de femmes en occupaient la direction (ce qui constitue une amélioration par rapport au dernier rapport).
 - 3) Lors de la COP27, sur 110 dirigeants rassemblés à la station balnéaire de Sharm El Sheikh, seulement 7 étaient des femmes, portant leur représentativité à 6.36 %⁶⁷.
32. Le GIEC⁶⁸, *Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat*, a depuis 1990 rédigé 6 rapports d'évaluation, 11 rapports spéciaux et 9 rapports méthodologiques⁶⁹. La thématique des femmes comme force de propositions, de solutions, ou en tant que leaders ou porte-paroles de la crise climatique n'est abordée qu'au sein d'un unique rapport : le dernier⁷⁰. Deux paragraphes sont consacrés à cette thématique dans le rapport résumé⁷¹. Ce rapport a été écrit par 33% de femmes⁷². Sur les autres travaux, le 4^{ème} rapport général était composé de 15% de femmes participantes, et le 5^{ème} de 21%⁷³. Concernant les auteurs principaux de ces travaux, seuls 32% étaient des femmes pour le dernier rapport⁷⁴.

III. PROPOSITIONS POUR RENFORCER L'EGALITE DE GENRE AU SEIN DES SYSTEMES DE PRISE DE DECISION RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

33. **Une participation égalitaire doit être mise en place au sein des espaces de haut niveau. Pour cela, les mesures politiques et législatives d'adaptation au climat doivent être genrées. Il est donc nécessaire :**
- 1) De proposer une participation intersectionnelle dans les espaces de plaidoyer de haut niveau⁷⁵ (les femmes et plus particulièrement les femmes de moins de 30 ans⁷⁶, les populations rurales et autochtones), tel que mis en place au Canada lors de sa délégation pour la COP23⁷⁷,
 - 2) D'intégrer des perspectives de genre dans les politiques et programmes holistiques de réduction de risques environnementaux et climatiques⁷⁸,
 - 3) D'encourager la nomination de coordonnateurs et coordinatrices nationaux pour l'égalité de genre⁷⁹,
 - 4) De proposer la création d'un poste de rapporteur.se spécial sur la justice climatique incluant la question d'égalité de représentation des genres au sein des sphères de décision relatif à la lutte contre le changement climatique,
 - 5) D'assurer une plus grande transparence sur les personnes nommées ainsi que sur les modes nomination de ces dernières au sein des équipes de direction des organisations engagées en faveur du climat⁸⁰,

- 6) De parvenir d'ici 2030 à un quota égal ou supérieur à 30 % de femmes au sein des institutions locales, nationales et internationales de direction en politique climatique⁸¹, 7) Concernant le GIEC en lui-même :
- i. Assurer le suivi d'une égale représentation des genres dans les candidatures nationales et la participation au sein du groupe d'experts⁸²,
 - ii. Elaborer une politique en matière d'égalité de genre et un plan de mise en œuvre connexe pour fournir objectifs et moyens d'action⁸³,
 - iii. Créer un comité de l'égalité de genre chargé d'exécuter le plan de mise en œuvre et de présenter régulièrement des rapports d'activités aux sessions plénières du GIEC (tel que mis en place au Canada avec la création du Conseil consultatif sur l'égalité de genre du G7⁸⁴),
- 8) De renforcer ou faire respecter les droits fonciers des femmes⁸⁵ afin de reconnaître le statut de ces dernières, notamment dans le domaine agricole. Pour être efficace :
- i. Ces droits doivent être inclus les systèmes coutumiers et traditionnels⁸⁶.
 - ii. Comme effectué au Mexique, des données par genre doivent être ventilées afin de déterminer le nombre de femmes pouvant et ayant bénéficié de ce programme⁸⁷.
 - iii. Des partenariats stratégiques doivent être conclus non seulement avec les communautés, mais aussi avec les entreprises du secteur privé pour renforcer les droits des femmes⁸⁸.
34. Ces mesures d'adaptation **doivent être encadrées** de leur conception à leur mise en œuvre⁸⁹. Il faut :
- 1) Veiller dès leur introduction à ce qu'elles n'augmentent pas le phénomène d'inégalité⁹⁰,
 - 2) Mettre en place des lois sanctions en cas de non-respect des mesures d'adaptation (exemple de la Suède)⁹¹,
 - 3) Mettre en place un processus d'étude d'impacts de ces lois⁹², tel qu'un rapport chaque année sur l'impact de ces mesures, comme effectué en Suède⁹³ et au Canada⁹⁴.
35. **Un système de financement sensible au genre doit également être mis en place :**
- 1) Proposer le financement des pays les plus riches pour soutenir les projets d'inclusion et de promotion de l'égalité de genre dans le contexte de leadership au sein des systèmes de prise de décision relatif au climat⁹⁵. Ce financement doit être versé en priorité dans les secteurs générant une importante émission de gaz à effets de serre. A titre d'exemple, dans les Andes équatoriennes, les femmes autochtones peuvent prendre une direction agricole durable grâce au financement de la municipalité de Madrid, à ONU Femmes et au gouvernement provincial d'Azuay⁹⁶,
 - 2) Flécher une partie des financements internationaux vers les initiatives en faveur d'une politique inclusive dans le leadership climatique⁹⁷,
 - 3) Intégrer de manière systématique les enjeux environnementaux et de parité homme-femme dans les stratégies économiques et financières de tout organe de représentation et de décision (échelles locale, nationale ou internationale)⁹⁸,
 - 4) S'assurer que 100 % des finances en faveur du climat prennent en compte les enjeux liés au genre⁹⁹.
36. **D'un point de vue du secteur entrepreneurial, il est nécessaire de placer l'ODD 5 dans les stratégies de responsabilité sociétale des entreprises¹⁰⁰.**
37. Ces mesures d'adaptation **doivent favoriser l'inclusivité**, et notamment les actions en faveur d'un égal accès à l'éducation¹⁰¹. Il faut pour cela :
- 1) Exiger l'accès à la formation et au travail de manière égalitaire¹⁰²,
 - 2) Améliorer l'accès à des services publics abordables ou universels (garde d'enfants, éducation, santé, protection sociale)¹⁰³
 - 3) Permettre un accès accru aux services de santé reproductif et de planification familiale¹⁰⁴,

- 4) Améliorer l'accès des femmes au crédit, aux services bancaires et aux programmes de microcrédit¹⁰⁵,
- 5) Exiger un salaire égal pour un travail de valeur égale¹⁰⁶,
- 6) Partager équitablement le travail domestique et de soins à domicile¹⁰⁷, 7) Développer l'accès aux outils numériques¹⁰⁸.

38. **Ces mesures doivent être accompagnées d'un travail de sensibilisation du public, mais aussi des femmes elles-mêmes.**

- 1) Du public : sensibiliser à la question climatique et du leadership féminin, notamment des pays du Sud, donnant ainsi un visage¹⁰⁹ à la lutte contre le changement climatique, 2) Des femmes et des filles :
 - i. Leur faire connaître leurs droits en mettant en place des campagnes d'informations ou de formations¹¹⁰,
 - ii. Mettre en œuvre une stratégie pour attirer les filles dans les établissements et les formations agricoles¹¹¹,
 - iii. Lire et partager les récits des femmes à l'avant-garde de l'action climatique dans le monde¹¹², telles que celles récompensées par le prix Solutions Genre et Climat¹¹³.

39. Cette sensibilisation doit inclure les enjeux liés à la **sécurité des filles et des femmes**¹¹⁴ (qu'il s'agisse de leaders locales, nationales ou internationales, mais aussi des défenseuses des droits des femmes). Des politiques de tolérance zéro pour le harcèlement sexuel et la violence au travail doivent être exigées¹¹⁵.

40. Les parties prenantes à la présente contribution remercient le Comité d'être à l'initiative de ce débat et l'exhortent à se prononcer et à s'engager pour une plus grande reconnaissance des femmes leaders, trop peu visibles dans les débats relatifs au changement climatique

* * *

*

- ¹ <https://www.fondation-raja-marcovici.com/>
- ² <https://forum.generationequality.org/action-coalitions>
- ³ <https://www.fondationetclimat.org/>
- ⁴ [SOL \(sol-asso.fr\)](#)
- ⁵ [Qui sommes-nous ? - WECF France \(wecf-france.org\)](#)
- ⁶ [Conséquences du changement et du dérèglement climatique | Mtaterre](#)
- ⁷ [Transformative pathways and decolonizing climate action – COP27 side event - WECF](#)
- ⁸ [Y-a-t-il plus d'hommes ou de femmes sur Terre ? - La question du jour - Les mémos de la démo - Ined - Institut national d'études démographiques](#)
- ⁹ [Femmes et environnement : un engagement durable – Fondation Yves Rocher \(yves-rocher-fondation.org\)](#)
- ¹⁰ [Feminist perspective needed in environmental studies to combat climate crisis, say scientists - The Economic Times \(indiatimes.com\)](#)
- ¹¹ [Climate change exacerbates violence against women and girls | OHCHR](#)
- ¹² Rena, Ravinder et N. Narayana (2007) «Gender Empowerment in Africa: An Analysis of Women Participation in Eritrean Economy», New Delhi: International Journal of Women, Social Justice and Human Rights, vol. 2. N° 2, p. 221-237 (publication Serials).
- ¹³ [Climate change exacerbates violence against women and girls | OHCHR](#) ¹⁴ [Climate change exacerbates violence against women and girls | OHCHR](#)
- ¹⁵ [Le leadership des femmes, catalyseur de l'action climatique \(eco-act.com\)](#)
- ¹⁶ [Climate change hurts women more than men – DW – 05/30/2022](#)
- ¹⁷ [Climate change hurts women more than men – DW – 05/30/2022](#)
- ¹⁸ [Climate change exacerbates violence against women and girls | OHCHR](#)
- ¹⁹ [Deux délégués colombiens à la COP27 suspendus pour plainte pour harcèlement sexuel - Ecoloko](#)
- ²⁰ FIDA, The Gender Advantage Women on the front line of climate change, 2014
- ²¹ <https://www.unwomen.org/en/digital-library/multimedia/2017/11/photo-climate-change>
- ²² <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2017/9/experts-take-dilruba-haider>
- ²³ OXFAM Québec, Rapport d'avancement des activités des femmes récupératrices. Projet de Gestion des déchets solides ménagers au Bénin – GDSM. Volet : Valorisation des matières non organiques par les femmes récupératrices, 2008 et OXFAM Québec, Rapport d'avancement des activités des femmes récupératrices. Projet de Gestion des déchets solides ménagers au Bénin-GDSM. Volet : Valorisation des matières non organiques par les femmes récupératrices, 2008 et Cotonou : comment susciter un sursaut populaire autour de l'EHA ? »
- ²⁴ [Gender-Transformative Adaptation. From good practice to better policy \(ifad.org\)](#)
- ²⁵ [Pourquoi les femmes doivent être au cœur de l'action climatique | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)
- ²⁶ [Le leadership des femmes, catalyseur de l'action climatique \(eco-act.com\)](#)
- ²⁷ [Examining water and gender narratives and realities](#), 13 décembre 2021, Perspective, Sarah Dickin et Martina Angela Carretta
- ²⁸ [Pourquoi les femmes doivent être au cœur de l'action climatique | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)
- ²⁹ [Gender and climate change: Do female parliamentarians make difference? - ScienceDirect](#)
- ³⁰ [When more women make decisions, the environment wins: Gender quotas lead to greater forest conservation, study shows - ScienceDaily](#)
- ³¹ [Genre et Climat - WECF France \(wecf-france.org\)](#)
- ³² [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes | OHCHR](#)
- ³³ [Objectifs de développement durable \(un.org\)](#)
- ³⁴ [declaration-pekin.pdf \(humanium.org\)](#)
- ³⁵ [BPA F Final WEB.pdf \(unwomen.org\)](#)
- ³⁶ [Pacte international relatif aux droits civils et politiques | OHCHR](#)
- ³⁷ [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#)
- ³⁸ [Déclaration universelle sur la démocratie - 1997 - Sénat \(senat.fr\)](#)
- ³⁹ <https://data.ipu.org/women-averages>
- ⁴⁰ https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures#_edn2 ; voir aussi : <https://www.unwomen.org/->
- ⁴¹ https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/factsandfigures#_edn2 ; <https://www.unwomen.org/->
- ⁴² **Rwanda** : 61.3% ; **Cuba** : 53.4% ; **Nicaragua** : 50.6% ; **Mexique et Emirats Arabes Unis** : 50%.
- ⁴³ https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures#_edn2 ; voir aussi : <https://www.unwomen.org/->
- ⁴⁴ [UNDP Gender Equality Strategy 2022-2025 EN V2.pdf](#)
- ⁴⁵ [FCCC/CP/2014/10/Add.3 \(unfccc.int\)](#)
- ⁴⁶ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13a01F.pdf
- ⁴⁷ [BDPfA F.pdf \(un.org\)](#)
- ⁴⁸ [Gros plan .. Environnement | ONU Femmes – Beijing+20 \(unwomen.org\)](#)

- ⁴⁹ [76ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies \(2021\) | Nos méthodes : Appui intergouvernemental : Assemblée générale | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)
- ⁵⁰ [Le leadership féminin, un atout majeur pour un futur meilleur : IEMed](#)
- ⁵¹ [Le leadership féminin, un atout majeur pour un futur meilleur : IEMed](#)
- ⁵² [Le leadership féminin, un atout majeur pour un futur meilleur : IEMed](#)
- ⁵³ [Climate change exacerbates violence against women and girls | OHCHR](#)
- ⁵⁴ [Le femmes ...dans le contexte des changements climatiques | Nations Unies](#)
- ⁵⁵ Résolution du Parlement européen sur les femmes et leurs rôles dans les zones rurales, avril 2017.
- ⁵⁶ ALIMENTERRE, *Fiche thématique « Genre et agriculture »*, septembre 2019
- ⁵⁷ CERFRANCE, *Le bulletin agricole*, octobre 2020
- ⁵⁸ Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole
- ⁵⁹ https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter18.pdf en ⁶⁰
https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter18.pdf en
- ⁶¹ Le Monde selon les femmes, Plaidoyer pour le genre dans les négociations climat-environnement, 2012
- ⁶² Report form the IPCC Task Group on Gender, 49 session of the IPCC, Kyoto, Japan, 8-12 may 2019
- ⁶³ [Femmes et environnement : un engagement durable – Fondation Yves Rocher \(yves-rocher-fondation.org\)](#)
- ⁶⁴ <https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2020/7/17/les-femmes-actrices-essentielles-dans-la-lutte-contre-le-changementclimatique-entre-autonomisation-et-acces-a-la-gouvernance>
- ⁶⁵ <https://www.onufemmes.fr/nos-actualites/2020/7/17/les-femmes-actrices-essentielles-dans-la-lutte-contre-le-changementclimatique-entre-autonomisation-et-acces-a-la-gouvernance>
- ⁶⁶ [Alerte d'action | La COP26 échoue sur l'intégration de la dimension de genre — GenderAvenger](#)
- ⁶⁷ [Où sont les femmes à la COP27? | 24 heures](#)
- ⁶⁸ [IPCC — Intergovernmental Panel on Climate Change](#)
- ⁶⁹ [Les publications — IPCC](#)
- ⁷⁰ [IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf](#)
- ⁷¹ [IPCC_AR6_WGII_TechnicalSummary.pdf](#)
- ⁷² [Authors | Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability \(ipcc.ch\)](#)
- ⁷³ [Authors | Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability \(ipcc.ch\)](#)
- ⁷⁴ [Authors | Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability \(ipcc.ch\)](#)
- ⁷⁵ [FR - FACJ NEWSLETTER NOVEMBER 2022 - COP 27 EDITION.pdf](#)
- ⁷⁶ [FR - FACJ NEWSLETTER NOVEMBER 2022 - COP 27 EDITION.pdf](#)
- ⁷⁷ [Les femmes et les changements climatiques - Canada.ca](#)
- ⁷⁸ [Pourquoi les femmes doivent être au cœur de l'action climatique | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)
- ⁷⁹ [Authors | Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability \(ipcc.ch\)](#)
- ⁸⁰ https://www.linkedin.com/posts/elise-buckle_environmental-integrity-cop28-activity-7019212968391278592-Tn9Q?utm_source=share&utm_medium=member_desktop
- ⁸¹ [Le Leadership Féminin Dans Un Monde En Pleine Transformation - Forbes France](#)
- ⁸² [Authors | Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability \(ipcc.ch\)](#)
- ⁸³ [Authors | Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability \(ipcc.ch\)](#)
- ⁸⁴ [Les femmes et les changements climatiques - Canada.ca](#)
- ⁸⁵ [Pourquoi les femmes doivent être au cœur de l'action climatique | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#) ⁸⁶ [untitled \(fao.org\)](#)
- ⁸⁷ [Mise en page 1 \(diplomatie.gouv.fr\)](#)
- ⁸⁸ [Comment renforcer les droits fonciers des femmes ? - Tearfund Learn](#)
- ⁸⁹ <https://doi.org/10.1057/s41599-022-01266-6>
- ⁹⁰ [Examining water and gender narratives and realities](#), 13 décembre 2021, Perspective, Sarah Dickin et Martina Angela Carretta
- ⁹¹ [Gender equality | sweden.se](#)
- ⁹² [Examining water and gender narratives and realities](#), 13 décembre 2021, Perspective, Sarah Dickin et Martina Angela Carretta
- ⁹³ [Gender equality | sweden.se](#)
- ⁹⁴ [Les femmes et les changements climatiques - Canada.ca](#)
- ⁹⁵ [Why climate change means women are having to work harder and longer | The Fuller Project](#)
- ⁹⁶ [How women in Ecuador are restoring a fragile ecosystem in the face of climate crisis | UN Women – Headquarters](#)
- ⁹⁷ [Le Leadership Féminin Dans Un Monde En Pleine Transformation - Forbes France=](#)
- ⁹⁸ <https://www.womens-forum.com/2020/06/14/climat-biodiversite-sante-place-au-leadership-feminin/>
- ⁹⁹ https://www.linkedin.com/posts/elise-buckle_environmental-integrity-cop28-activity-7019212968391278592-Tn9Q?utm_source=share&utm_medium=member_desktop
- ¹⁰⁰ <https://www.womens-forum.com/2020/06/14/climat-biodiversite-sante-place-au-leadership-feminin/>
- ¹⁰¹ [Autonomiser les adolescentes et les jeunes femmes par l'éducation \(unesco.org\)](#)
- ¹⁰² [Réclamer la place des femmes dans le leadership | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)
- ¹⁰³ [Autonomiser les femmes, c'est contribuer au développement - Dianova](#)

- ¹⁰⁴ [Examining water and gender narratives and realities](#), 13 décembre 2021, Perspective, Sarah Dickin et Martina Angela Carretta
- ¹⁰⁵ [Autonomiser les femmes, c'est contribuer au développement - Dianova](#)
- ¹⁰⁶ [Réclamer la place des femmes dans le leadership | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)
- ¹⁰⁷ [Réclamer la place des femmes dans le leadership | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)
- ¹⁰⁸ [Autonomiser les femmes, c'est contribuer au développement - Dianova](#)
- ¹⁰⁹ [Why climate change means women are having to work harder and longer | The Fuller Project](#) ¹¹⁰ [untitled \(fao.org\)](#)
- ¹¹¹ <https://www.womens-forum.com/2020/06/14/climat-biodiversite-sante-place-au-leadership-feminin/>
- ¹¹² [Réclamer la place des femmes dans le leadership | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)
- ¹¹³ [Découvrez les lauréat-es du Prix Solutions Genre et Climat 2022 ! - WECF France \(wecf-france.org\)](#)
- ¹¹⁴ [Microsoft Word - N1345032.doc \(un.org\)](#)
- ¹¹⁵ [Réclamer la place des femmes dans le leadership | ONU Femmes \(unwomen.org\)](#)